

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021\_04\_10\_07-DE



(Finistère)

Landéda, le 16 avril 2021

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2021**

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION D'OBJECTIF VACANCES**

**RAPPORT N°07/04/2021**

Le conseil municipal a décidé de municipaliser les services de la maison de l'enfance lors du conseil municipal du 23 novembre 2020. Aujourd'hui il est nécessaire d'homogénéiser les grilles des quotients familiaux des différents services communaux et notamment ceux d'objectif vacances afin d'apporter de la cohérence sociale.

Les tarifs d'objectif vacances (votés le 22 juin 2020) aujourd'hui sont :

<b>QF</b>	<b>Tranches</b>	<b>tarif €</b>
1	$\leq 650$	6 €
2	$650 < QF \leq 850$	7,50 €
3	$850 < QF \leq 1050$	10 €
4	$1050 < QF \leq 1250$	12,50 €
5	$QF >$	15 €
	Supplément sortie extérieure	4€

Les tarifs proposés sont :

<b>QF</b>	<b>Tranches</b>	<b>tarif €</b>
1	0 - 400	4 €
2	401 - 650	5.50 €
3	651 - 840	7.50 €
4	841 - 1050	10 €
5	1051 - 1260	12 €
6	1261 - 1680	14 €
7	> 1681	15.50 €
	Supplément sortie	4€

Le quotient familial est celui fixé par la CAF au 1er janvier de l'année N.

Par conséquent, je vous propose :

- d'adopter la tarification objectif vacances telle que proposée ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Nombre de membres**

en exercice = 27  
Présents = 26  
Votants = 27

**Délibération du conseil municipal****N°07/04/2021****Réunion du 10 avril 2021****MODIFICATION DE LA TARIFICATION D'OBJECTIF VACANCES**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,  
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absent : Bernard THEPAUT donne procuration à Alexandre TREGUER

Monsieur Jean-Luc CATTIN a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,**

**David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1** : Le Conseil Municipal adopte la nouvelle tarification pour objectif vacances de la manière suivante :

<b>QF</b>	<b>Tranches</b>	<b>tarif €</b>
1	0 - 400	4 €
2	401 - 650	5.50 €
3	651 - 840	7.50 €
4	841 - 1050	10 €
5	1051 - 1260	12 €
6	1261 - 1680	14 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

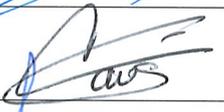
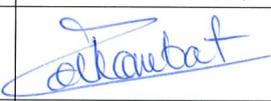
Affiché le

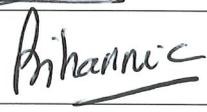
ID : 029-212901011-20210410-2021\_04\_10\_07-DE

7	> 1681	15.50 €
	Supplément sortie	4€

**ARTICLE 2** : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

**ARTICLE 3** : Le quotient familial est celui fixé par la CAF au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021\_04\_10\_07-DE